



Informations sur la vaccination contre le COVID-19 pour la période d'automne 2022 : personnes vulnérables

L'essentiel en bref

- Les personnes vulnérables à des formes graves du COVID-19 peuvent améliorer au moins temporairement leur protection contre les évolutions graves de la maladie en renouvelant leur vaccination à l'automne 2022.
- La vaccination de rappel à l'automne 2022 est vivement recommandée pour toutes les personnes vulnérables :
 - Personnes de 65 ans et plus
 - Personnes de 16 ans et plus atteintes de certaines maladies chroniques
 - Personnes de 16 ans et plus atteintes de trisomie 21
 - Femmes enceintes
- La vaccination contre le COVID-19 est sûre, même chez les personnes d'un âge avancé et atteintes de certaines maladies chroniques¹ ainsi que chez les femmes enceintes.
- Pour des informations complémentaires → [Fiche « Informations sur la vaccination contre le COVID-19 »](#).

Quelles sont les personnes considérées comme vulnérables ?

- a) Les personnes de 65 ans et plus
- b) Les personnes de 16 ans et plus atteintes de certaines formes des maladies chroniques suivantes¹ :
 - Hypertension artérielle
 - Maladies cardio-vasculaires
 - Diabète
 - Maladies des poumons et des voies respiratoires
 - Cancer
 - Faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
 - Obésité (IMC ≥ 35 kg/m²)
 - Insuffisance rénale
 - Cirrhose du foie
- c) Les personnes de 16 ans et plus atteintes de trisomie 21
- d) Les femmes enceintes

Que signifie « personne vulnérable » ?

Après une infection au coronavirus, ces personnes ont un risque élevé de développer une forme grave du COVID-19. La protection conférée par les vaccins précédents peut s'affaiblir. Dans ces cas-là, le COVID-19 peut avoir des conséquences graves, voire très graves, par exemple une sévère détresse respiratoire en cas de pneumonie. Ici, ces personnes auront alors besoin d'oxygène, ce qui nécessitera une hospitalisation. Il faudra du temps jusqu'à un rétablissement complet. Si l'état de santé devait empirer, vous seriez transféré aux soins intensifs et peut-être placé sous respiration artificielle. Le COVID-19 peut aussi endommager d'autres organes et, dans le pire des cas, entraîner la mort. Après une infection grave, des problèmes de santé de longue durée peuvent survenir (affection post-COVID-19), tels que des difficultés respiratoires lors d'activités fatigantes, de l'épuisement ou des problèmes de concentration.

Pourquoi me recommande-t-on la vaccination de rappel pour la période d'automne 2022 ?

En raison de la hausse des contacts dans les espaces clos, la transmission du coronavirus entre les personnes augmentera probablement à nouveau à partir d'automne 2022. Le risque d'une contamination ou de maladie due au COVID-19 sera donc à nouveau plus élevé pendant la saison hivernale.

Vous présentez un risque élevé de développer une forme grave de la maladie, et c'est chez vous que la protection offerte par des vaccins antécédents est la plus susceptible de diminuer. La vaccination améliore au moins temporairement votre protection individuelle contre les formes graves de la maladie et leurs complications. Si vous vous faites vacciner, vous réduisez en outre le risque de séquelles à long terme (affection post-COVID-19).

Quand faut-il faire le rappel ?

Le rappel pour la période d'automne 2022 peut être administré à partir de 4 mois suivant la dernière vaccination contre le COVID-19 ou à partir de 4 mois après une infection avérée au coronavirus.

Cela vaut également pour les personnes vulnérables qui ont déjà reçu un deuxième rappel. Vous pouvez ainsi augmenter à nouveau votre protection personnelle contre une évolution grave de la maladie.

D'autres vaccinations avec des vaccins inactivés (comme la vaccination contre la grippe) peuvent être effectuées en même temps, avant ou après une vaccination contre le COVID-19.

Attention : Vous avez une forte fièvre ? Vous êtes malade et ne vous sentez pas bien ? Dans ce cas, reportez la date de vaccination.

¹ Vous trouverez la liste détaillée des maladies sous :
[Catégories de personnes vulnérables](#)

**Quel est le vaccin recommandé ?**

Pour la vaccination nous recommandons d'utiliser de préférence un vaccin à ARNm adapté aux variants (bivalent) ou le vaccin à protéines de Novavax, si ceux-ci sont disponibles. Le type de vaccin utilisé précédemment n'a aucune importance. En ce qui concerne les vaccins à ARNm (Pfizer/BioNTech ou Moderna), tant les vaccins utilisés jusqu'à présent (monovalents) ainsi que ceux adaptés aux variants (bivalent) conviennent pour la vaccination de rappel pour la période d'automne 2022. Les données actuelles montrent que les vaccins à ARNm monovalents continuent de bien protéger contre les formes graves de la maladie nécessitant une hospitalisation, même avec les nouveaux variants d'Omicron.

Important : les femmes enceintes ou qui allaitent doivent se faire vacciner avec un vaccin à ARNm (et non avec le vaccin à protéines de Novavax).

Qu'en est-il si je n'ai pas encore été vacciné contre le COVID-19 ?

Il est recommandé à toutes les personnes vulnérables qui ne sont pas encore vaccinées avant l'automne 2022 de se faire vacciner contre le COVID-19 avec deux doses de vaccin à quatre semaines d'intervalle².

Comment puis-je encore me protéger ?

Si vous faites partie des personnes vulnérables, vous pouvez vous protéger contre une infection au coronavirus en prenant des mesures complémentaires (p. ex. en portant un masque à l'intérieur). Pour ce faire, référez-vous à nos principes de base → [site Internet « Voici comment nous protéger »](#).

Qu'en est-il des personnes assurant la prise en charge de personnes vulnérables ?

La vaccination de rappel est recommandée à tout le personnel d'encadrement et à tous les professionnels de la santé qui souhaitent réduire quelque peu leur risque d'infection, afin de maintenir la prise en charge des personnes vulnérables et d'assurer les soins de santé.

Le renouvellement de la vaccination de rappel offre à ce groupe une protection limitée et de courte durée contre une infection et une forme bénigne de la maladie : il ne permet cependant pas d'empêcher la transmission du virus.

Plus d'informations

Coût : lorsqu'elle vous est recommandée, la vaccination contre le COVID-19 est gratuite.

Possibilités de vaccination : renseignez-vous sur le site Internet ou auprès de l'Infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) pour savoir où vous pouvez vous faire vacciner.

Vous trouverez de plus amples informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site de l'OFSP : www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre médecin, ou dans votre pharmacie.

Liens :

- [Comment fonctionne la vaccination ? | OFSP \(\[ofsp-coronavirus.ch\]\(http://www.ofsp-coronavirus.ch\)\)](#)
- [Coronavirus : questions fréquentes \(\[admin.ch\]\(http://admin.ch\)\)](#)



² Pour les personnes de moins de 30 ans, dans certaines situations, de préférence avec le vaccin de Pfizer/BioNTech.

